



ALBI24Heures - 9^{ème} édition

Samedi 23 et Dimanche 24 Octobre 2021

Règlement 24Heures, 100 Km et 6Heures : (course uniquement)

1^{ère} éd. : 100 Km labellisé FFA - configuration 24 heures

Epreuves organisées par **ALBI24H** - adhérent FFA N° 081060

Circuit dans l'enceinte du Stadium d'ALBI : 283 Rue du Colonel Teyssier 81000 ALBI

Site: www.albi24h.fr

Art.1 : ACCES

Avion : Aéroport Toulouse Blagnac

Train : Toulouse MATABIAU puis Train TER jusqu'à Albi.

Route : depuis Toulouse par autoroute A 68 ou Rodez par la N 88 et sortie 17

Art.2 : CIRCUIT

Boucle mesurée IAAF de **1500 mètres environ sur le même circuit que les Championnats du Monde 2019**

Totalement plat et entièrement éclairé.

Revêtement 1100 mètres bitume et 400 mètres environ sur piste en tartan.

Accompagnateurs à pieds ou en vélo sont strictement interdits sur le circuit sous peine de disqualification de leur coureur.

Art.3 : DEROULEMENT DES EPREUVES.

Départs : Samedi 23 Octobre 24H et 100KM à 10 Heures - 6H à 14 Heures

Arrivées : Samedi 23 Octobre 20 Heures pour les 6H

Dimanche 24 Octobre (?) Heures (selon changement d'heure) pour le 24H

Mesurage après le dernier tour du 6H et du 24H :

L'organisation fournira un objet marqué du numéro de dossard à chaque concurrent - le premier signal sonore indiquera aux coureurs la dernière minute de course - Au deuxième signal sonore qui indique la fin de l'épreuve, les coureurs devront s'arrêter et déposer l'objet au sol.

Des bénévoles positionnés sur le circuit surveilleront le dispositif jusqu'au passage des juges officiels qui viendront mesurer exactement la distance parcourue depuis le dernier passage de la ligne.

Réglementation Fédérale :

Pour les athlètes ne se trouvant pas sur le circuit (uniquement pour raisons médicales) au moment du signal sonore, la distance prise en compte sera celle enregistrée au dernier passage.

Un jury Officiel (juges régionaux ou fédéraux Hors stade, starter et chronométreurs) veillera au bon déroulement de l'épreuve et au respect du règlement.

La mise hors course, d'un coureur pourra être prononcée :

- uniquement par les officiels Hors stade en cas de non-respect du règlement, de comportement non sportif ou dangereux pour les autres coureurs.

- uniquement par le service médical, pour mauvaise condition physique constatée.

Les décisions du comité d'organisation ou du directeur de course, en accord avec les Juges arbitres Hors Stade seront irrévocables.

Art.4 : MESURES PARTICULIÈRES AU DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE 100 KM

Départ : Samedi 23 Octobre - 10 heures en même temps que l'épreuve des 24Heures

Temps limite autorisé : 15 heures

L'épreuve se déroulera en même temps et dans la même configuration que l'épreuve des 24 heures sur le circuit totalement plat et éclairé d'environ 1,5 Km dans l'enceinte du Stadium.

- ✓ Départ sur la piste Samedi 23 Octobre 10 heures
- ✓ Fin de la compétition au passage du tapis spécifique des 100 Km avec un temps maximum de 15 Heures. Votre temps au 100 -ème Km sera enregistré et officialisé.
- ✓ Vos temps de passage, votre position, votre temps au tour et autres informations apparaîtront en permanence sur un grand écran.
- ✓ Des stands sous tentes avec tables, chaises et wifi seront à disposition et permettront à vos accompagnants de vous ravitailler et de vous assister.
- ✓ Les athlètes pourront ravitailler tous les tours dans les zones de ravitaillements personnels prévues ou au poste « ravitaillement commun » comme pour l'épreuve des 24 heures.
- ✓ Aucun suiveur ne sera autorisé sur le circuit

Art.5 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Course à pied d'une durée de 6 Heures, 100 Km et 24 Heures, en individuel, ouverte aux athlètes, hommes et femmes, licencié(e)s ou non licencié(e)s FFA, dans les catégories Espoir, Sénior et Master (année 1999 et avant) en possession :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical autorisant la pratique de l'Athlétisme ou course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical autorisant l'Athlétisme ou la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Par mesure de sécurité nous ne pouvons accepter d'athlète catégorie « handicapés fauteuils ».

« **INSCRIPTION en LIGNE** » directement sur le SITE www.ALB24h.fr ou Klikego.com

ou par courrier à l'aide du bulletin d'engagement officiel retourné **SIGNE** et accompagné des documents demandés et du paiement .

Date limite d'engagement : **10 Octobre 2021**

Aucune inscription ne sera enregistrée sur place ou par téléphone

Art.6 : FRAIS D'ENGAGEMENT

- 55 € pour les 24Heures - 45 € pour le100km - 40 € pour les 6Heures

Pasta party, petits déjeuners et repas à réserver sur le bulletin d'inscription

Paiement par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de : « ALBI24H »

Dossiers à envoyer : « ALBI24H » chez THIRIOT Didier 44 Rue E. Delacroix - 81160 - St-Juéry

Email : didier.thiriot2@orange.fr. Tel : 07 87 78 77 23

SEULS les dossiers complets seront VALIDES : Bulletin d'inscription émargé, paiement effectué, copie de la licence ou certificat médical valable daté de moins d'un an. La date de la POSTE faisant foi.

Attention : En cas de non-participation à l'épreuve, votre inscription ne sera remboursée que contre présentation d'un document justifiant un cas de force majeure qui devra être envoyé au plus tard le 17 Octobre. (Cachet de la poste faisant foi)

Les chèques seront encaissés, 7 jours avant l'épreuve soit le 17 Octobre

Art.7 : CHRONOMETRAGE

- ✚ Assuré par BREIZH CHRONO avec système de puce électronique à fixer au pied.
- ✚ Edition des résultats toutes les heures sur le site
- ✚ Affichage en direct sur panneau lumineux des informations suivantes : N° de dossard, distance, nombre de tours, place.
- ✚ Le port du dossard est obligatoire, dans son intégralité et doit être visible par les juges et le chrono.

Toute puce non récupérée à l'issue de l'épreuve sera facturée 20 € et entraînera la disqualification immédiate du coureur

Art.8 : RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement adapté à l'épreuve sera assuré pendant toute la durée de la course par l'organisation. Les accompagnateurs pourront ravitailler leur coureur uniquement dans la zone délimitée par l'organisateur à cet effet. **Pour respecter l'équité, le ravitaillement ou le changement d'équipement du coureur est STRICTEMENT LIMITE à la « zone ravitaillement perso.» définie par les officiels. L'accès au camping-car ou véhicule est donc formellement interdit aux athlètes pendant toute la durée de l'épreuve.**

Seuls les athlètes munis de leurs dossards et les accompagnateurs (munis de leur BADGE) auront accès à la salle de repos, de soins et de restauration.

Art.9 : ASSISTANCE MEDICALE

Équipe médicale : elle sera composée de médecin(s), secouristes, Kinés, podologues...

Mise hors course : elle peut être prononcée par l'équipe médicale si l'état de santé du compétiteur lui parait incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Art.10 : SALLE de REPOS

Une salle de repos sera mise à disposition pour les coureurs à proximité du parcours.

Prévoir duvet, couverture, matelas, cache lumière, bouchons d'oreilles.

Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou effractions.

Art.11 : ACCUEIL - RETRAIT DOSSARDS - REPAS

- Accueil, retrait des dossards :

Vendredi 22 Octobre de 16h à 20h30 et Samedi 23 Octobre de 7h à 9h30.

- Accueil des Camping-cars sur le parking P3 vendredi à partir de 14 h - sans branchement électrique - (réservation à mentionner sur le Bulletin D'inscription)
- Douches, WC à proximité dans l'enceinte du stadium

Petits déjeuners et déjeuners à réserver à l'inscription

Accompagnateurs : Petit déjeuner Samedi et Dimanche : 5 €

Repas accompagnateurs : Samedi Midi et Soir : 10 €

Repas de clôture Dimanche midi : 12 €

Art.12 : HEBERGEMENT

Contactez THIRIOT Didier : tel : 07. 87. 78. 77. 23 - Email : didier.thiriot2@orange.fr

Art.13 : RECOMPENSES

- **6 Heures** : Remise des récompenses Samedi 23 Octobre à 21 Heures aux 3 premiers Hommes et Femmes scratch.
- **100 km** : Remise des récompenses Samedi 23 Octobre à 21 heures en même temps que les 6 heures
3 premiers Hommes et Femmes ainsi que le 1 er Homme et femme de chaque catégorie.
- **24 Heures** : Remise des récompenses le Dimanche 24 Octobre vers 11H00 sous le Pavillon d'honneur
3 premiers Hommes et Femmes ainsi que le 1 er Homme et Femme de chaque catégorie

Art.14: ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade.FFA.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant les épreuves ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol.

Art.15 : DROIT D'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant les épreuves dans le but de promouvoir « ALBI24H ». En vous inscrivant vous abandonnez votre « droit à l'image ».

Art.16 : CNIL

Conformément à la loi « informatique et liberté », du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Art.17 : RECLAMATIONS

En cours d'épreuve, l'athlète peut poser une réclamation auprès des juges arbitres. Seuls ces derniers ou le jury d'appel sont habilités à prendre les décisions qui s'imposent.

L'athlète peut également porter réclamation à la fin de l'épreuve auprès des juges arbitres pendant 30 minutes après la publication des résultats officiels.

Art.18 : SECURITE, ASSISTANCE, RESPONSABILITE

En cas de force majeure, de décision préfectorale, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou effractions.

Art.19 : ACCEPTATION REGLEMENT

Chaque concurrent inscrit et participant aux épreuves déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Toute l'équipe ALBI24H vous souhaite une bonne course